

## **Extrait du**

### **Compte rendu de la séance du 03 juillet 2021**

#### **Délibérations du conseil :**

##### Mise à jour du tarif de la salle des fêtes (2021 011)

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été revus depuis le 5 avril 2013 et que des travaux importants ont été réalisés depuis.

Madame le Maire propose de réviser le tarif de la salle des fêtes ainsi que son règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1er septembre 2021 et de modifier le règlement ainsi :

- Location de la salle le week-end : 150 euros
- Location de la salle pour une réunion : 120 euros
- Location de la cuisine : 30 euros
- Location des couverts par tranche de 50 : 50 euros
- Sono : 30 euros

**Article 8** : Les **tirs de pétards** et d'engins détonants sont **strictement interdits**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux. De même, l'usage des **confettis est également prohibé** sous peine d'une facturation forfaitaire pour le nettoyage de 200 €.

**Article 13** : La vaisselle, le matériel de cuisine, les tables, les chaises devront être rendus **soigneusement lavés et propres** ; la salle, la cuisine et les toilettes, **balayées et lavées**. En cas de non-respect, une somme forfaitaire de 200 € sera facturée. **Les chaises doivent être empilées par dix et les tables ne doivent pas être repliées.**